

L'Égalité

DE ROUBAIX-TOURCOING

La Conférence des Avocats



La Conférence de Lausanne dite de la Paix se termine par l'envoi de la flotte anglaise dans les eaux turques et par une nouvelle mobilisation grecque. Voilà un précédent encourageant pour la Conférence de Paris, dite des réparations.

On nous a raconté que le départ de Lloyd George allait tout arranger. Le bon peuple s'aperçoit que Bonar Law use de la même farine que son prédécesseur. Anglais et Allemands s'entendent mieux que jamais à nos dépens. Lloyd George et Bonar Law, c'est bonnet blanc et blanc... bonar !

Ce qui nous importe, après tout, ce n'est pas le succès oratoire de tel ou tel avocat-chef de gouvernement, ce n'est pas de savoir si les douaniers de M. Poincaré évaheront la Ruhr, c'est de connaître si la France, traînant son boulet de 23 milliards de déficit pour 1923, obtiendra que l'Allemagne prélève sur les fortunes de ses industriels milliardaires de quoi payer les sinistrés et les mutilés de la guerre d'agression. Assez de discours. Assez d'avocasseries. Il faut poser la question carrément aux Alliés et les congédier poliment s'ils font mine d'hésiter. Depuis un an, nous n'avons pas su choisir entre la politique de force ou la politique de négociations. Le résultat c'est que les crédits des sinistrés sont réduits, que nous dépensons un demi-milliard par an sur la rive gauche du Rhin et que nous laissons la queue de la poêle d'ou les anglais tirent les marrons.

Notre gouvernement saura-t-il enfin avoir une idée et une volonté ? On faut-il faire venir le Docteur Voronof ?

LA NOUVELLE ÉCOLE

Ce que devraient être les locaux scolaires

« En dehors de la reconstitution des écoles détruites, il y a, dans le Nord, une question de locaux scolaires », écrivait, il y a deux ans déjà, dans l'un de ses rapports, M. l'inspecteur d'académie.

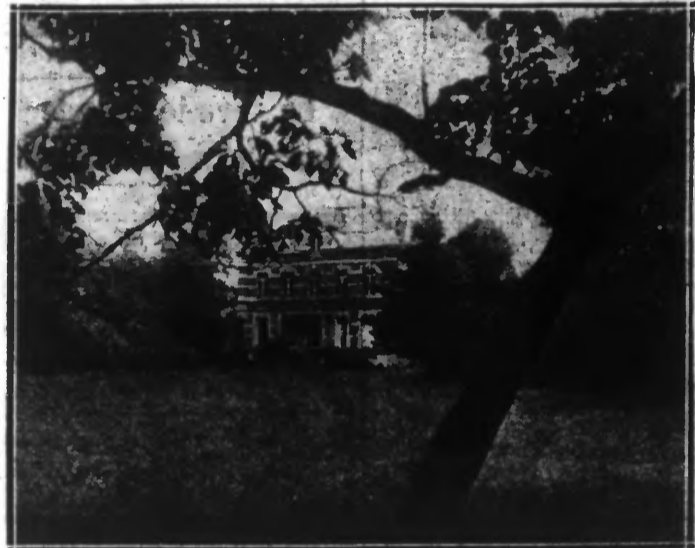
Que l'on nous excuse donc si, après avoir dit la déplorable lenteur avec laquelle se poursuit la reconstitution de nos écoles détruites, nous nous permettons d'examiner, au point de vue de l'hygiène, l'état des locaux scolaires dans lesquels s'enlissent, chaque jour, pendant sept ou huit heures, des bambins de six à treize ans, dont la constitution encore fragile a besoin d'une attentive protection.

D'une enquête, à laquelle ont procédé les services de la Direction départementale, il

L'inspection académique mène pourtant campagne pour des écoles plus confortables, mieux aérées, pourvues de terrains de jeux, de préaux convertis, d'installations plus modernes de l'éclairage, du chauffage, de services de propreté.

Et — à l'exception de celles qui réservent toute leur sollicitude à l'école libre — les municipalités ayant quelque esprit laïque, répondent le plus souvent à ces appels.

Elles mettent leur orgueil à édifier une école qui sera, pour la génération de demain, la marque de leur administration : elles établissent les plus beaux plans, mais hélas ! l'heure de la réalisation venue, les difficultés se dressent : difficultés d'ordre administratif, difficultés d'ordre financier.



DANS LE NORD : UNE ÉCOLE AU MILIEU D'UN PARC (Photo Teitliet, Condé-sur-Escaut)

ressort que si, en général, la surface des classes est suffisante, celle des cours, des préaux n'est, le plus souvent, que la moitié et, parfois même, le tiers de ce qui serait indispensable.

Nous pourrions même ajouter que bon nombre d'écoles sont dépourvues de préau et que la superficie des cours est si restreinte qu'on ne trouve guère la possibilité de remédier à une telle lacune, sans aggraver l'autre mal.

La plupart n'ont qu'un nombre très insuffisant de lavabos et, à l'exception d'une dizaine, n'ont point de baignoires.

Enfin, le rapport, auquel nous nous référons, signale très justement que le nombre des vestiaires est très peu élevé. Les enfants sont obligés de déposer leurs manteaux dans la classe même : ce qui contribue encore à rendre l'atmosphère irrespirable.

Il conviendrait donc de respecter davantage, — lors de l'élaboration des projets de constructions, les prescriptions impérieuses de l'hygiène.

À l'exposition des œuvres sociales de Lille, étaient présentés des plans qui réservaient pour les services d'hygiène une superficie égale à celle des classes.

De vastes terrains étaient prévus pour les ébats et les jeux des enfants. Des massifs de fleurs et de verdure faisaient au bâtiment d'école un cadre un peu pur.

Une telle transformation ne peut être que l'œuvre lente des années, mais n'est-il pas regrettable de constater que nombre d'écoles, détruites ou endommagées vont être réédifiées sur des plans — nous ne dirons pas identiques — mais qui rappellent encore trop la vieille conception.

À qui faut-il donc attribuer un tel état de choses ?

Les administrations municipales avaient espéré qu'aux indemnités de dommages de guerre, dues pour les bâtiments détruits ou endommagés, et aux crédits communaux, pourraient s'ajouter des subventions de l'État, sollicitées pour tout ce qui constituerait une amélioration.

Un certain décret du 21 décembre 1920 permettait de le supposer.

Par contre, une circulaire du 3 janvier 1922 vint détruire de telles espérances.

Bien plus, des municipalités attendent, depuis de long mois, l'autorisation d'utiliser les indemnités, qui leur sont allouées, à l'acquisition d'immeubles, de parcs, susceptibles de devenir, — dans des conditions avantageuses, — de petits palais scolaires, d'agréables squares, pour les fils des pauvres.

Depuis 1919, deux ou trois ministères et sous-secrétaires se sont succédé au ministère des Régions libérées sans qu'aucun n'ait pu apporter les solutions que réclamait l'intérêt général.

Mais il paraît que de récentes circulaires donneront à la loi plus de souplesse, ... permettront plus d'accommodements.

Nous saurons bientôt, si, seuls, les grands trafiquants de titres de créances pourront en bénéficier.

Aussi, l'on comprend, après ces quelques explications, que devant l'impossibilité où elles se sont trouvées de réaliser leur programme de travaux, certaines municipalités, lassées de contempler « la majesté des ruines » de leurs écoles, aient entrepris la reconstruction des bâtiments détruits, réservant pour l'avenir les améliorations prévues.

« O tempora !... »

P. DELCOURT, Conseiller général du Nord.

Terrible accident près de Vervins

Un chasseur a été tué par son compagnon

Un terrible accident de chasse s'est produit aux environs de Landouzy-la-Ville, commune de l'arrondissement de Vervins (Aisne).

Lundi après-midi, vers 16 heures, MM. Labois Léon, 25 ans et Couteau Léon, 38 ans, partirent, tous deux de Landouzy-la-Ville, chassant de compagnie près du hameau du Chaudron. Couteau tout-à-coup, s'agenouilla pour tirer une perdrix. Il lâcha son coup et se releva au moment même où, par une fatale coïncidence son compagnon tira à son tour.

Le malheureux reçut la charge dans la tête. Il s'affaissa et ne tarda pas à expirer.

Labois, affolé, courut chercher du secours, mais lorsqu'il revint suivi des habitants qui avaient répondu à son appel, il ne trouva plus qu'un cadavre.

L'émotion fut grande à Landouzy où la victime fut honorablement connue, laisse trois orphelins. Le parquet de Vervins est descendu sur les lieux et a ouvert une enquête.

Sous divers personnages on trouva des escrocs

Un ex-capitaine de l'armée britannique vola un million

Toulon, 2. — Un ancien capitaine de l'armée britannique, nommé Arthur Grose, 34 ans, recherché par le parquet de Marseille, pour des escroqueries atteignant une somme totale d'environ un million, commises dans cette ville et sur la Riviera, a été arrêté à Toulon.

L'escroc, descendu au Grand-Hôtel, vivait luxueusement, quoiqu'il n'eût aucune ressource régulière. Il a été écroué en attendant son transfert à Marseille.

Un ex-policier est compromis dans une affaire de cautionnements

Nantes, 2. — Joseph-Emile Penoux, l'ancien inspecteur de la sûreté parisienne, compromis dans l'importante affaire anteaes d'escroqueries au cautionnement, le complicité avec Charles Fortin et Rose Martin, précédemment arrêtés, s'est constitué ordonnaire à l'arrivée de l'express de Paris.

Penoux a fait des aveux complets, accusant Charles Fortin de l'avoir entraîné dans la mauvaise voie.

Un directeur d'asile disparut laissant un passif de 65.000 fr.

Macon, 2. — M. Grasu, directeur de l'asile départemental des vieillards de Semur-en-Brionnais, âgé de 68 ans, a disparu depuis le 3 décembre.

Les recherches faites n'ont donné aucun résultat.

L'examen de la comptabilité de l'asile a fait apparaître une erreur de 65.000 francs. L'administration préfectorale et le parquet poursuivent l'enquête.

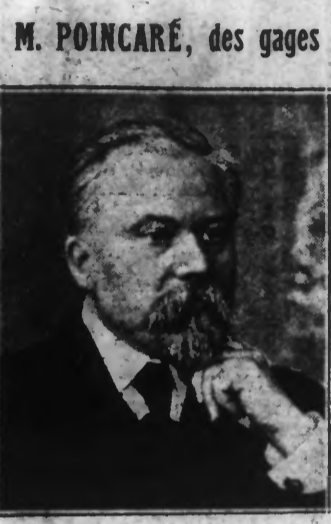
Un meeting fut troublé par... un tremblement de terre

Londres, 2. — Une secousse sismique a été ressentie dimanche soir dans le sud du pays de Galles, à Manlleith. Une courte panique se produisit dans un meeting en cours à ce moment. Il y a eu peu de dégâts matériels.

POUR REGLER LA QUESTION DES REPARATIONS LA CONFÉRENCE DE PARIS S'EST OUVERTE MARDI

Les délégués alliés proposent principalement :

M. POINCARÉ, des gages
M. BONAR LAW, des réductions
M. MUSSOLINI, des facilités



M. POINCARÉ

On sait d'ores et déjà que M. Poincaré demandera aux Alliés de l'aider à prendre des gages. S'ils s'y refusent, la France agrira seule.

Les gages

1° L'exploitation des forêts domaniales de Rhénanie, mais seulement pour assurer les livraisons de bois dues au titre des réparations en nature ;

2° La surveillance par une commission interalliée des livraisons de charbons de la Ruhr dues au titre des réparations en nature ;

3° La perception par les Alliés des douanes de Rhénanie et de la Ruhr ;

4° Un prélèvement de 15 % en devises étrangères sur la valeur des exportations allemandes ;

5° La perception par les Alliés de l'impôt sur le charbon (Kohlensteuer) en Rhénanie et dans la Ruhr.

Les mesures de contrôle

1° Le Comité des garanties, installé à Berlin, devra avoir pleins pouvoirs pour surveiller le budget allemand et le fonctionnement de la Reichsbank.

2° L'Allemagne devra présenter un plan de stabilisation du mark.

3° L'Allemagne devra émettre des emprunts intérieurs : en or, et ne pas augmenter sa dette flottante.

Le moratorium

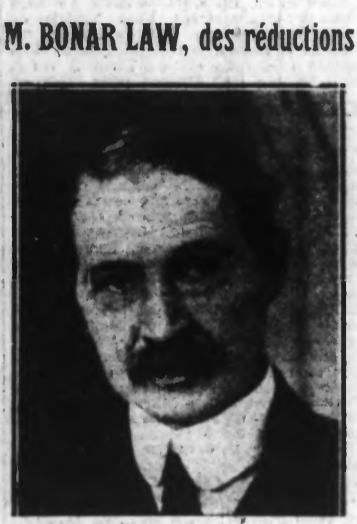
Sous réserve de la prise de gages et de la mise en vigueur des mesures de contrôle, M. Poincaré est disposé à accorder à l'Allemagne un moratorium de deux ans, pour les paiements en espèces, à l'exclusion des paiements destinés à couvrir les frais d'occupation (armées) et d'application du traité (C.D.R., etc.).

Dette allemande et dettes interalliées

M. Poincaré accepte de réduire la dette allemande dans la mesure où la dette française sera annulée par les États alliés qui sont nos créanciers.

Mais il refusera de laisser fixer la dette allemande à un chiffre tel qu'il comporterait une réduction sans contrepartie.

À défaut d'un accord, M. Poincaré abandonnera l'idée de la compensation des dettes interalliées.



M. BONAR LAW

L'ensemble du plan de M. Bonar Law repose : 1° sur la réduction de la dette allemande par l'annulation des créances britanniques sur les Alliés ; 2° sur l'emprunt international.

Dette allemande et dettes interalliées

1° M. Bonar Law est prêt à annuler la créance de la Grande-Bretagne sur la France, sans considération de l'attitude des États-Unis.

2° Cette annulation aurait pour contrepartie la réduction de la dette allemande et sa fixation définitive à un chiffre d'environ 47 milliards de marks-or.

Moratorium et emprunt international

1° M. Bonar Law admet que l'octroi d'un moratorium — qui pourrait être de deux ans — doit avoir pour contrepartie des avantages financiers pour la France.

2° Il entend les trouver dans l'émission par l'Allemagne d'un emprunt international, garanti par les douanes allemandes.

3° Le produit de cet emprunt serait consacré à la fois au paiement des réparations et à la stabilisation du mark.

Les mesures de contrôle

M. Bonar Law est favorable, en principe, à toutes les mesures de contrôle qui pourraient aider à l'assainissement des finances allemandes et à la stabilisation du mark.

Les gages

M. Bonar Law considère que le mandat qu'il tient de son Parlement lui interdit de collaborer à aucune sanction militaire.

Il est hostile à des prises de gages économiques, qui ne seraient que des sanctions déguisées.

Au cas où M. Poincaré se refuserait à admettre ce point de vue, M. Bonar Law retirerait toutes ses propositions relatives à l'annulation des dettes et à l'emprunt international.



M. MUSSOLINI

M. Mussolini se préoccupera surtout d'accorder à l'Allemagne des facilités et du programme des dettes interalliées.

Dette allemande et dettes interalliées

1° M. Mussolini propose donc de régler les bons C de la dette allemande au moyen des biens d'État autrichiens et hongrois, du montant des réparations qui sera mis à la charge de l'Autriche et de la Hongrie, des sommes dues par la Bulgarie au titre des réparations, d'une compensation par différents crédits reconnus en faveur de l'Allemagne, d'une compensation avec les dettes que les différents États alliés ont contractées envers l'Allemagne. Le reliquat éventuel sera réservé au règlement de la créance américaine.

2° La dette allemande se trouvera ainsi réduite à 50 milliards de marks-or.

Moratorium et emprunt international

1° M. Mussolini est disposé à accorder à l'Allemagne un moratorium de deux ans.

2° Le gouvernement allemand devra s'engager à obtenir, un emprunt minimum de trois milliards de marks-or, qui sera garanti par certaines recettes du Reich actuellement affectées aux réparations.

3° Les prestations en nature continueront.

Les mesures de contrôle

1° Pendant la période du moratorium, nécessaires à la stabilisation du mark et à l'équilibre du budget allemand.

2° Après la période de moratorium et le rétablissement du crédit de l'Allemagne, celle-ci reprendra ses paiements.

Les gages

M. Mussolini est favorable à la prise de certains gages, à la condition expresse :

1° Qu'ils soient strictement économiques et productifs ;

2° Qu'ils n'entraînent aucune occupation territoriale nouvelle, de quelque nature qu'elle soit.

M. Mussolini est délibérément hostile à toutes mesures dans la Ruhr et sur la rive droite du Rhin.

LE RÉVEIL ILLUSTRÉ

Il publie cette semaine un passionnant roman-cinéma :

Le Paradis d'un fou

de MM. René Jeanne et Louis Guilloux. Cette œuvre magistrale a été adoptée à l'écran par la Paramount avec le concours de la célèbre Dorothy Dalton.

Outre ce roman d'aventure et d'amour, LE RÉVEIL ILLUSTRÉ publie :

LES ROIS, 1re page illustrée.

LES HOMMES ET LES FAITS, par Albert Lefèvre.

LES TROIS DÉMÉNAGEURS, conte, par Odette Duval.

LA VIE NOUVEAU, l'HOMME DES TEMPS PRIMITIFS, l'ENFANT D'AUTRUI, conte, par Jean Berthory.

LES BILLETS DU ROI, chronique patoisante, par Auguste Labbe.

MISÈRE DORÉE, roman d'amour, par Dolly.

L'HOMME QUI LEURE, roman d'amour, par Pierre Rediviv.

LE PARADIS D'UN FOU, roman d'aventures, par René Jeanne.

LA MÈRE ET LE FOYER, par Cousine Madeleine.

CHRONIQUE GASTRONOMIQUE, par Paul Amoué.

CHŒURS ET AUTRES.

Trois romans, des contes, des nouvelles, des études documentaires, des chroniques d'actualité, toutes les illustrations de la semaine.



DOROTHY DALTON dans « Le Paradis d'un fou »

L'Allemagne désire une réduction de sa dette, un moratorium, des compensations; tout cela sans gages

Voici, résumés, les desiderata de l'Allemagne exposés par M. Cuno :

LA DETTE ALLEMANDE — 1° L'Allemagne a le droit de donner son avis sur le problème des dettes interalliées. M. Cuno se borne donc à demander que la dette allemande soit définitivement fixée.

2° Elle demandera probablement qu'elle le soit à un chiffre oscillant entre 30 et 35 milliards.

MORATORIUM ET EMPRUNTS — 1° La France doit pouvoir compter dès maintenant sur une somme précise :

2° Pour réunir cette première somme, l'Allemagne s'adressera à un syndicat international.

3° L'Allemagne contracterait par la suite d'autres emprunts, également par l'intermédiaire d'un consortium international ;

4° L'industrie et la banque allemandes sont prêtes à fournir à ce consortium des garanties « raisonnables ».

PAS DE GAGES... — La réalisation de la politique des gages, a déclaré M. Cuno, serait la mort de toutes les réparations économiques.

MAIS DES COMPENSATIONS À L'ALLEMAGNE — Comme contrepartie à ses offres, le Reich demande :

1° La liberté et l'égalité au point de vue économique, c'est-à-dire l'abrogation de l'article 267 du traité de Versailles ;

2° L'évacuation de Dusseldorf, Duisbourg, Ruhrort ;

3° La suppression progressive de l'occupation des pays rhénans.

La Stabilisation du Mark

(LÉTRE DE BERLIN)

Berlin, 31 décembre.

Le ministère Cuno vient de consulter les représentants de la haute finance et de l'industrie, de la classe agricole et de la classe ouvrière pour fixer une nouvelle ligne de conduite dans le problème des réparations.

Depuis que l'Amérique a fait ou n'a pas fait sa proposition d'intervenir dans le règlement de la question par un emprunt d'un milliard et demi de dollars, Berlin est ceptisme une fourmilière : on s'agit et on commente, l'optimisme renait, la Bourse a des accès de nervosité, on achète et on vend avec la même précipitation : on se demande si la baisse du dollar (lequel, de 8.000, est descendu à 6.000, pour regagner ensuite 6.800) va durer.

Depuis que je suis à Berlin, depuis que j'ai eu cette sensation étrange de la monnaie qui coule entre les doigts comme un liquide enchané, et qui s'évanouit comme une illusion perdue, je sais ce qu'est l'atmosphère d'un pays inflationniste. Il faut l'avoir respirée, cette atmosphère, pour comprendre la joie délirante qui s'était propagée à la première nouvelle d'une intervention américaine.

Je ne parle pas, bien entendu, de certains groupes de spéculateurs orientés vers la baisse et pour lesquels la hausse du mark serait un véritable cataclysme. Mais il y a les grandes masses, dont les soucis sont loin d'augmenter dans les proportions de la dépréciation de la monnaie ; il y a les intellectuels dont le travail est rémunéré à un taux dérisoire ; il y a toute l'armée des bureaucrates et des fonctionnaires dont les émoluments, de temps à autre relevés, couvrent une misère sans cesse croissante ; il y a, enfin, les « nouveaux pauvres », tous les gens à revenu fixe, les rentiers dont la fortune mobilière s'est transformée en un fantôme, en une ombre fuyante.

Le grand intérêt à la stabilisation du mark est le Gouvernement. La sourde colère des masses populaires et la fermentation qui agite les classes moyennes lui est